

Ressources Humaines

ARRETE DE LA VILLE DE TOULOUSE,

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE DU CONCOURS EXTERNE DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE SESSION 2016 DE LA VILLE DE TOULOUSE.

Le Maire de la Ville de Toulouse,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et son article 44 modifié par la loi n° 2012 – 347 du 12 mars 2012,
Vu le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°94-932 du 25 octobre 1994 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours pour le recrutement des agents de police municipale,
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu l'arrêté n°15-0713 du 05 octobre 2015 portant sur l'ouverture du concours externe d'accès au grade de gardien de police municipale, organisé par la Ville de Toulouse,
Vu l'arrêté n°16-0007 du 22 janvier 2016 portant nomination des membres du Jury du concours externe de gardien de police municipale session 2016 organisé par la Ville de Toulouse.
Vu l'arrêté n°16-0590 du 3 juin 2016 portant nomination des examinateurs spécialisés pour l'épreuve orale d'admission du concours externe de gardien de police municipale session 2016 organisé par la Ville de Toulouse.
Vu le procès verbal en date du 23 juin 2016 du jury du concours externe de gardien de police municipale session 2016 organisé par la Ville de Toulouse, dans lequel le seuil d'admission a été fixé,
Vu l'accord des candidats déclarés admis,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La liste d'aptitude du concours externe de gardien de police municipale session 2016 organisé par la Ville de Toulouse, est établie par ordre alphabétique :

	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
1	ABAD	Emilie	16/05/78
2	ARGEL	Florian	24/08/82
3	ARNAUD	Brice	27/11/71
4	ARNAULT BRAHMI	Sandrine	08/12/71
5	BAFFOU	Brahim	25/01/84
6	BELTRAN	Dorine	04/04/86
7	BOEHM	Lucas	31/08/90
8	BONNEL	Rudy	08/06/89
9	BOUTOUB	Nezha	10/03/86

10	CADIC	Thibault	26/10/88
11	CADILLON	Florian	29/08/89
12	CARTESSE	David	12/10/74
13	CAUCHY	Ludivine	11/04/83
14	COMPAN	Terry	09/03/93
15	COCQUARD	Romain	26/11/88
16	COUSSEGAL	Aurélien	14/02/86
17	COYANDE	Tristan	04/07/92
18	DAVICO	Cindy	29/03/86
19	DJEBALI	Hakim	29/03/86
20	DLUGOWSKI	Jeremy	11/10/85
21	DUKEINDJEAN	Alexandre	01/01/89
22	DUPUY	Jérôme	16/08/82
23	EYCHENNE	Guillaume	01/03/87
24	FAGEDET	Stéphane	11/05/81
25	FARGUES	Cécile	13/09/91
26	FORTAGE	Sébastien	07/06/73
27	GRAFFEILLE	Laetitia	01/06/85
28	IACONO DI CACITO	Audrey	01/07/92
29	JUMAUCOURT	Elsa	01/10/92
30	LAIR	Nicolas	13/08/79
31	LAMRAOUI	Mehdy	16/05/92
32	LAURET	Joan	08/07/82
33	MAILLOT	Corentin	17/09/96
34	MARC	Florian	12/07/93
35	MARCELLIN	Benoît	11/01/77
36	MASSON	Thibault	19/01/90
37	MATHIEU	Guillaume	19/10/87
38	MORALI	Clément	03/09/89
39	MOUYNET	Nicolas	11/05/83
40	MPULI	Laurent-Christian	12/06/92

41	MUNOZ	Arnaud	04/09/87
42	NOUVEL	Gaëtan	31/07/83
43	OLRY	Nelly	03/01/94
44	PICARD	Raphaël	12/05/89
45	PINERA ORTIZ	Stéphanie	27/03/91
46	PROUDHOM	Laura	30/05/93
47	RICHARD	Jonathan	24/12/88
48	ROMESTANT	Sarah	19/02/90
49	ROQUES	Roland	25/05/78
50	ROS	Florian	20/12/88
51	ROUABAH	Adrien	07/05/92
52	SAULNIER D'ANCHALD	Maxime	04/05/87
53	SOARES	Valentine	11/02/98
54	SOULIE	Cynthia	27/08/91
55	SURLINA	Arnaud	31/03/88
56	THIERRY	Caroline	06/12/85
57	TROLET	Romain	22/05/87
58	VIDAL	Elsa	30/09/88
59	VILASPASA	Mylène	11/03/98
60	VIVOS	Sandie	04/02/80

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est transmis à la Préfecture de la Haute-Garonne. Il sera également transmis au Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 (Tel. : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 - greffe.ta-toulouse@juradm.fr), dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, affiché en Mairie, retranscrit au recueil des Actes Administratifs et notifié à l'intéressé. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité

Publié par affichage en Mairie
le :

20 JUL. 2016

Déposé à la Préfecture
le :

19 JUL. 2016

Publié au RAA le :

Fait à Toulouse, le

11 JUL. 2016

Le Maire,

Jean-Luc MOUDENC

